

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020 à 20H

Les décisions suivantes ont été prises :

- 1) Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur la propriété cadastrée section C n°612 rue du vieux bourg,
- 2) Suite à l'autorisation d'aménager un lotissement pour la construction de trois maisons au lieu dit « Margeaix » sur la parcelle cadastrée section E n° 433 appartenant à des particuliers, des travaux d'extension du réseau électrique basse tension sont nécessaires. La commune apporte une participation de 350 €.
- 3) Il est demandé à la communauté d'Agglomération du Puy une subdélégation de la compétence « eaux pluviales », la commune souhaite garder cette compétence sur son territoire.
- 4) Il est fait opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'Agglomération du Puy. La commune souhaite garder cette compétence d'urbanisme sur son territoire.
- 5) Un contrat d'assurances groupe négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire pour toutes les communes adhérentes est signé avec CNP-SOFAXIS ; Ce contrat couvre les risques statutaires du personnel communal.
- 6) Suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie, il est créé un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en remplacement du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe. La personne recrutée détenant ce grade.
- 7) Une décision modificative budgétaire est votée afin de pouvoir régler une facture concernant le paiement d'un premier acompte à l'association qui recherche un médecin pour la commune.
- 8) Le maire est désigné en tant que « correspondant défense » de la commune.
- 9) A la demande du trésorier municipal, les dépenses correspondant au poste « fêtes et cérémonies » sont listées et votées. Aucune autre dépense, en dehors de celles répertoriées ne peuvent être payées sur ce compte.
- 10) Le cabinet CETI de Blavozy est choisi pour la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement le long de la RD 7 dans la traversée du bourg : Mise en place de trottoirs et sécurisation des piétons, signalisation, plateaux surélevés, passages protégés, aménagement paysagers.
- 11) Pour la demande de subvention DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) de 2021, des travaux de voirie sont inscrits pour 100 000 €.
- 12) La gestion du gymnase de Lavoute sur Loire est confiée à 7 communes de l'Emblavez : Lavoute, Rosières, Saint Vincent, Malrevers, Mézères, Saint Etienne Lardeyrol et Beaulieu. Deux représentants du conseil municipal représenteront la commune : le Maire et Serge Chapon, adjoint.

A 22 heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.